

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Maude Laliberté**

<https://www.cadre21.org/membres/a34d4f12f7eb3d3b77153214>

Date d'obtention : 2021-11-30 17:26:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- 1- Remplir la grille avec chaque personne concernée.
- 2- Ne pas demander de détails ou de voir les photos
- 3- Obligation de confisquer le téléphone, si doute concernant la possession.
- 4- Toujours en informer les policiers (malveillant ou non)

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- 1- Une meilleure connaissance du processus
- 2- Sentiment d'être plus efficace et un meilleur contrôle de mes interventions
- 3- Le réflexe d'aller voir les autres élèves concernés.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- 1- Suivre les étapes de la trousse
- 2- Communiquer avec les policiers